



Commune
de
Rubrouck

59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 27 septembre 2019 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents :

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, adjoints.
- K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, G. LANGLOIS, JC. PONSIN, O. WIART, conseillers municipaux.

Excusés : A. DEBRUYNE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de la convocation : 20 septembre 2019

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 7 juin 2019.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

2) Attribution d'une subvention

Les Amis de Guillaume ont dû faire face à deux nombreuses dépenses pour l'organisation du 14 juillet et les subventions sollicitées ne sont toujours pas obtenues. Il leur manque 1 810€ afin de pouvoir payer les groupes de Géants présents ce jour là. Cette association demande donc l'octroi d'une subvention de 1 810€ sous forme d'une avance financière qui sera remboursée après le versement des subventions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) Point sur les subventions obtenues – Evolution du budget 2019

Le budget voté en mars dernier contenait des dépenses que la commune souhaitait faire subventionner. Ces dernières semaines, des réponses ont été apportées et en voici un récapitulatif :

Nature de la dépense	Coût au BP 2019	Subvention obtenue	Origine des fonds
Aménagement du club house	21 000€	5 300€	Ligue de Football Amateur
Travaux à l'église	127 000€	45 821€	Département
		41 421€	DRAC
Ecole numérique	7 230€	3 343€	Académie de Lille
Aménagement du parking de l'aire de loisirs	30 000€	14 261€	Etat
	Total	111 146€	

Il est à noter également que la CCFI va rétrocéder la subvention de 11 000€ du Département pour l'aménagement des trottoirs en centre ville.

Les travaux inscrits au BP et qui ont été effectués sont : la couverture de la cuisine de la salle des fêtes, l'aménagement du terrain de tennis, le changement de fenêtres à l'école route de Bourbourg, le renforcement de l'éclairage public, l'aménagement du club house, les plantations à la mare, l'achat des tablettes et du tableau interactif à l'école, l'aménagement du musée, les travaux à la maison qui sera à louer (quelques finitions sont prévues).

Restent à faire : les travaux de l'église (montant de l'appel d'offre : 113 440€ TTC [hors menuiserie estimé à 13 200€ TTC], réunion préparatoire des travaux le 11 octobre), l'horloge de l'église, l'aménagement du parking de l'aire de loisirs, le plancher de la maison des associations, les finitions au club-house, le changement de fenêtre de l'ADMR.

Au 30/09/2019, 70% des dépenses prévues au BP en fonctionnement et en investissement ont été effectuées. Au niveau des recettes de fonctionnement, elles seront légèrement supérieures à celles inscrites d'environ 25 000€.

4) Décision modificative

Il y a lieu de procéder à des mouvements financiers au sein de différents chapitres budgétaires. En effet, les dépenses de personnel (chapitre 012 – Charges de personnel) seront plus importantes que prévues.

Il y a lieu de les compenser avec les recettes de fonctionnement supplémentaires perçues (compte 6419 – remboursement de rémunération de personnel et compte 7478 – Dotations des autres organismes) et par une diminution des dépenses de fonctionnement réalisée (compte 6188 – Autres frais divers).

Le conseil accepte à l'unanimité.

5) Projet de sécurisation par vidéosurveillance

Suite aux nombreuses incivilités constatées près de la benne à végétaux (présence de déchets ménagers, de sacs en plastique, de déchets en grande quantité à côté, ...), mais également au centre du village sur l'aire des conteneurs, il pourrait être envisagé de mettre sous surveillance l'aire de loisirs. Le projet serait global :

- surveillance de l'aire de jeux
- surveillance des terrains de tennis et de football
- surveillance du club house
- regroupement des conteneurs sur un espace aménagé et clôturé sur le parking.

Les images seraient conservées 15 à 30 jours, enregistrées par 4 caméras et consultables uniquement par les élus et le secrétaire de mairie en cas d'infraction. Les caméras ne filment que lorsqu'il y a du mouvement. Le respect de la vie privée est garanti car le champ de vision des caméras exclut les terrains privés. Le coût serait de 4 425.60€, sans frais supplémentaire de maintenance.

Suite à la remarque d'un conseiller quant à la possible difficulté juridique d'installation et de visionnage d'un tel système, le conseil décide de reporter sa décision. Un complément d'information juridique sera demandé.

6) Stérilisation des chats errants

La commune a l'obligation d'empêcher la divagation des chiens et chats errants et doit, pour se faire, disposer d'une fourrière communale. Afin de pallier à l'absence de cette dernière, la commune a contractualisé avec la SPA de la Vallée de la Lys afin que cette dernière prenne en charge les animaux.

Malheureusement, elle est confrontée au flux beaucoup trop important des chatons.

La mairie est souvent sollicitée pour les gênes occasionnées et les personnes qui s'occupent de ces chats arrivent à saturation. Le conseil décide donc à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention lançant une campagne de stérilisation des chats errants avec l'association 30 Millions d'Amis qui aidera à son financement. Le schéma d'intervention sera le suivant :

La SPA de Méteren piège, stérilise, tatoue et relâche les chats. Le coût est pris en charge à 50/50 par la commune et 30 Millions d'Amis sur la base de 60€ pour un mâle, 80€ pour une femelle. Les villageois seront prévenus des jours du piégeage afin qu'ils gardent à leur domicile leur chat domestique.

7) Mise en place de titres restaurant au profit du personnel et arrêt de l'adhésion à Plurélya

Depuis de très nombreuses années, la commune adhère à l'organisme paritaire et pluraliste dénommé maintenant Plurélya. En cotisant à cette entité, ses agents peuvent bénéficier de prestations, d'aide et d'allocations. Le coût pour 2019 s'élève à 1 664€. Sur une moyenne de 4 années, le personnel a obtenu 713€/an de prestation. C'est peu et cela diminuera.

Pour 2020, le coût augmenterait et passerait à 1 750€. Mais il y aurait toujours un faible retour. Une solution plus efficiente a été recherchée.

L'octroi de titres restaurants dans sa version minimale (5.60€ de valeur faciale) coûterait au maximum 3 290€ à la commune mais le retour pour l'agent serait de 100% cette fois-ci. Concrètement, un titre restaurant serait attribué par jour de travail effectif nécessitant une pause déjeuner (hors congés payés, maladie, mercredi non travaillé,...) d'une valeur de 5.60€ financé à 2.80€ par la commune et 2.80€ par l'agent.

Le conseil accepte à l'unanimité

8) Avancement du PLUi

A ce jour, 9 Rubrouckois sont passés consulter le dossier d'enquête publique. Trois d'entre eux ont rédigé un avis sur le registre. Ils sont lus au conseil municipal.

Une réunion de restitution de l'enquête publique est prévue le jeudi 10 octobre avec le service urbanisme de la CCFI.

9) Adhésions au SIDEN SIAN

Différentes communes et intercommunalités souhaitent adhérer au SIDEN SIAN pour une ou plusieurs compétences. Le conseil les accepte (2 voix contre, 10 voix pour).

10) Village Patrimoine

L'ancienne cotisation versée au Pays Cœur de Flandre s'élevait à 350€, la nouvelle le serait à l'Association Nationale Village Patrimoine et serait de 0.25€/habitant, soit 241.25€ pour cette année.

Le conseil municipal décide donc de renouveler l'adhésion de la commune au label Village Patrimoine auprès de l'Association Nationale Village Patrimoine et de nommer Pascal LICOUR comme représentant communal et l'association Guillaume de Rubrouck comme porteur du projet.

Questions et Informations Diverses.

Enfin, ce sera bien l'agence iNord qui se chargera de l'étude pour la création de trottoirs sur la route de Bourbourg. Les plans et le chiffrage sont attendus pour octobre. La CCFI est jointe à la réflexion.

Les travaux d'installation de l'antenne 4G d'Orange vont débuter le 30 septembre pour se terminer fin novembre.

Le trou à l'angle de la Nieuwe Meule Straete et du chemin de la procession sera rebouché par la CCFI mi-octobre.

La sécheresse estivale a provoqué des dégâts, pour l'instant minimes, sur nos routes communales. Ils ont été référencés et transmis à la CCFI afin d'anticiper toute dégradation cet hiver.

La séance est levée à 21 h 45.